



COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL

PROCES-VERBAL – REUNION DU 17 MARS 2021

Présents : Nodjialem MYARO (Présidente de la LFH) – Christian DUME (Vice-Président de la CNCG – procuration reçue de Florence MORAGLIA) – Eric BARADAT (représentant de la DTN) – Sophie PALISSE (Présidente du club de Saint-Amand Les Eaux), Jean-Marie SIFRE (Président du club de Paris 92) – Thierry WEIZMAN (Président du club de Metz), Clément FORGENEUF (Vice-président du club de Dijon), Christophe CASSAN (Représentant des entraîneurs des clubs de LFH, procuration reçue de Laurent BEZEAU) – Gérard JUIN (Représentant des médecins de clubs de LFH) - Benoit HENRY (Directeur de l’AJPH, procuration reçue de Sabrina CIAVATTI).

Absent excusé : Bernard MONNOT (représentant des clubs de D2F VAP)

Assistent : Thibaut DAGORNE (Directeur de 7 MASTER), Vanessa KHALFA (Responsable de la LFH), Gwenhaël SAMPER (Responsable du service juridique de la FFHB), Pascal BOUCHET (Président de la Commission d’Organisation des Compétitions), Fabrice ARCAS (Vice-Président de la Commission d’Organisation des Compétitions), François GARCIA (Directeur National de l’Arbitrage), Olivier BUY (Elu Fédéral), Laëtitia Swed-Bobet (Elue Fédérale).

Le 17 mars 2021, les membres du Comité de Direction de la LFH se sont réunis, sous forme de visio-conférence intégrale.

L’ordre du jour de la séance a porté sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 février 2021 ;
- Ajustement du protocole COVID-19 (modifications règlementaires).

La réunion a débuté à 18h00.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 FEVRIER 2021

Il est demandé aux membres du Comité de Direction de la LFH s’ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal de la réunion qui s’est tenue le 15 février 2021.

Les membres n’ont aucune remarque. Procédant au vote, le Comité de Direction de la LFH, à l’unanimité des membres présents et représentés, ont adopté le procès-verbal présenté.

Ce procès-verbal ainsi adopté sera publié sur le site internet de la LFH.

2. AJUSTEMENT DU PROTOCOLE COVID-19 (MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES)

Suite aux informations communiquées par Gérard JUIN lors de la séance du 15 février 2021, en raison notamment de l’évolution de la crises sanitaire avec l’arrivée des formes variantes du Covid-19, il a été

organisé, le 01^{er} Mars 2021, une réunion entre les médecins des clubs de la LFH afin de préconiser des ajustements au protocole COVID-19.

Sur la base de ces préconisations, Gérard JUIN et Gwenhaël SAMPER exposent les modifications règlementaires qu'il est proposé d'apporter au protocole COVID-19 de la LFH portant principalement sur :

- Articles 1.1 et 1.2 : délai maximum de 7 jours entre la date de réalisation du test RT-PCR et la date de la dernière rencontre lorsque l'équipe joue plusieurs matchs sur une période de 7 jours glissants (même règle pour l'arbitre qui officie sur plusieurs matchs sur une période de 7 jours glissants)
- Article 7.1 : Possibilité de déroger à la période de J+11 par décision de la COC après accord des parties prenantes du club concerné
- Article 7.1 : Gestion des cas positifs de type variant exotique (en lien avec la commission médicale fédérale)
- Article 7.2 : Vérification du contact tracing RT-PCR positif avec alerte
- Article 7.3 : Avis cardiologique favorable obligatoire pour reprise des entrainements collectifs après un test RT-PCR positif asymptomatique.

En revanche, et après discussions, la proposition de fixer à H-24, en lieu et place de H-30, la transmission de l'attestation administrative n'a pas été retenue par les membres du Comité de Direction de la LFH, le but de la règle étant de permettre à l'équipe visiteuse de pouvoir anticiper et ne pas se déplacer en cas d'impossibilité de tenir le match.

Procédant au vote, le Comité de Direction de la LFH, à l'unanimité des membres présents et représentés, ont adopté les modifications apportées au protocole COVID-19.

Il est précisé que ce protocole ainsi adopté sera appliqué à compter des matchs qui se tiendront la semaine du 22 mars 2021. Il sera adressé dans les plus brefs délais aux clubs et publié sur le site internet de la LFH.

La réunion s'est terminée à 19h00.



Nodjialem MYARO,
Présidente de la LFH

